

Travailler en 2040 : modalités de pilotage et enjeux de santé et de sécurité au travail

Un nouvel exercice de prospective mené par l'INRS

L'INRS a présenté le lundi 20 novembre 2023 les résultats d'un exercice de prospective consacré aux modalités de pilotage des activités de travail et aux enjeux de santé et de sécurité qui pourraient émerger à l'horizon 2040. Grâce à une méthode originale fondée notamment sur le *design fiction*, ce travail a permis de brosser des pistes d'actions à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour construire un futur favorable à la santé et à la sécurité au travail. Les résultats de cet exercice, les débats qui l'ont nourri ainsi que le rapport associé sont aujourd'hui disponibles en accès libre sur www.inrs.fr.

Depuis les années 2000, l'accumulation des crises (économique, sanitaire, écologique, géopolitique) a façonné « *l'environnement particulièrement turbulent qui caractérise aujourd'hui l'économie et dans lequel les entreprises doivent évoluer* » rappelle Suzy Canivenc, chercheuse associée à la chaire FIT de Mines Paris PSL. En parallèle, ces crises ont influé en profondeur sur les aspirations des travailleurs et modifié leur rapport au travail.

Vers une évolution organisationnelle du travail

Certaines mutations à l'œuvre imposent d'ores et déjà aux entreprises de faire preuve d'agilité et de flexibilité, et continueront d'influer sur leurs modalités de pilotage du travail : un rapport au travail de plus en plus individuel au détriment du collectif, la désaffection pour les métiers non « télétravaillables », une aspiration de plus en plus grande au travail indépendant, une influence du numérique sur toutes les dimensions du travail...

D'autres éléments-clés pourraient également émerger d'ici à 2040, comme l'hybridation des statuts d'indépendants et de salariés, le développement de la pluriactivité, le développement de nouveaux modes de management... Quelles seront les conséquences en matière de santé et de sécurité au travail et comment les entreprises pourront-elles y faire face ?

Une méthode en trois temps

L'INRS a mené un travail de réflexion prospective en s'appuyant sur une démarche en trois parties :

1/ Une analyse prospective permettant d'identifier les grandes tendances économiques, géopolitiques, environnementales et sociétales susceptibles d'avoir des répercussions sur le monde du travail et de modifier les modalités de pilotage de l'activité.

2/ Un exercice de *design fiction* qui a permis d'imaginer, à travers des profils de travailleurs et d'entreprises fictifs, plusieurs organisations du travail susceptibles de voir le jour d'ici à 2040.

3/ L'identification des principaux enjeux de santé et de sécurité au travail associés aux transformations possibles des modalités de pilotage des activités de travail dans les prochaines années.

Pour y répondre, plusieurs profils d'organisations de travail susceptibles d'apparaître d'ici à 2040 ont été imaginés et, pour chacun, les opportunités et les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail, comme les responsabilités en santé et sécurité au travail (SST) et l'hétérogénéité statutaire des travailleurs, le dialogue social et professionnel et la participation des travailleurs, la mobilisation des technologies au service de la SST...

Le rôle des préventeurs va évoluer

Si quelques opportunités de prévention ont pu être identifiées, plusieurs tendances potentiellement délétères ont émergé, parmi lesquelles une flexibilisation accrue du travail qui pourrait isoler les travailleurs, le remplacement du management intermédiaire par un management algorithmique, la multiplication des situations de co-activité en raison notamment d'un recours accru à la sous-traitance et au travail temporaire...

Dans ces nouvelles organisations du travail, les acteurs de la prévention vont devoir adapter leurs pratiques. Les préventeurs vont voir évoluer la nature et les modalités de leurs interventions qui pourraient être de plus en plus tournées vers l'accompagnement, d'une part, des transformations technico-organisationnelles des entreprises et, d'autre part, de l'instauration d'un dialogue social et professionnel au sein des organisations où ils interviennent.

Interventions des partenaires sociaux

À l'occasion de leurs discours d'ouverture et de clôture de cet après-midi de prospective, Renaud Buronfosse et Bernard Salengro, respectivement président (Medef) et vice-président (CFE-CGC) du Conseil d'administration de l'INRS, ont tous les deux rappelé l'attachement et le soutien des partenaires sociaux à l'Institut. Ils ont souligné que les évolutions du travail dans les prochaines années allaient nécessiter un développement et une adaptation de la prévention et, qu'à ce titre, il était nécessaire d'aboutir rapidement à la signature, avec l'État, de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche Accidents du travail – maladies professionnelles afin que l'INRS bénéficie de la visibilité budgétaire nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Pour en savoir plus, retrouvez sur www.inrs.fr :

- [Le replay de cet après-midi de prospective](#)
- [Le rapport de prospective « Le travail en 2040. Modalités de pilotage, enjeux de santé et sécurité au travail »](#)

La prospective à l'INRS

Dans le cadre de ses missions, l'INRS mène depuis 10 ans des travaux de prospective qui visent à explorer les futurs possibles pour le monde du travail et leurs répercussions sur la santé et la sécurité des travailleurs. L'objectif est d'identifier les besoins à venir en matière de prévention et ainsi d'orienter sa politique à moyen terme. Ces exercices sont toujours conduits par des groupes de travail pluridisciplinaires et en partenariat avec des acteurs du champ concerné et de la santé au travail. Ils respectent un cadre méthodologique reposant sur des études rétrospectives, des revues de littérature, la définition de variables ayant une influence sur le sujet, la détermination de différentes évolutions possibles et leur déclinaison en termes d'évolution des risques professionnels et de méthode de prévention. Les résultats sont ensuite restitués et rendus publics.

Retrouvez les exercices de prospective déjà réalisés sur :

<https://www.inrs.fr/inrs/prospective-quel-travail-demain.html>

Contacts Presse INRS :

Luc LABORDE – 01 40 44 30 24 – luc.laborde@inrs.fr
Patricia BERNARD – 03 83 50 21 36 – patricia.bernard@inrs.fr

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.